

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

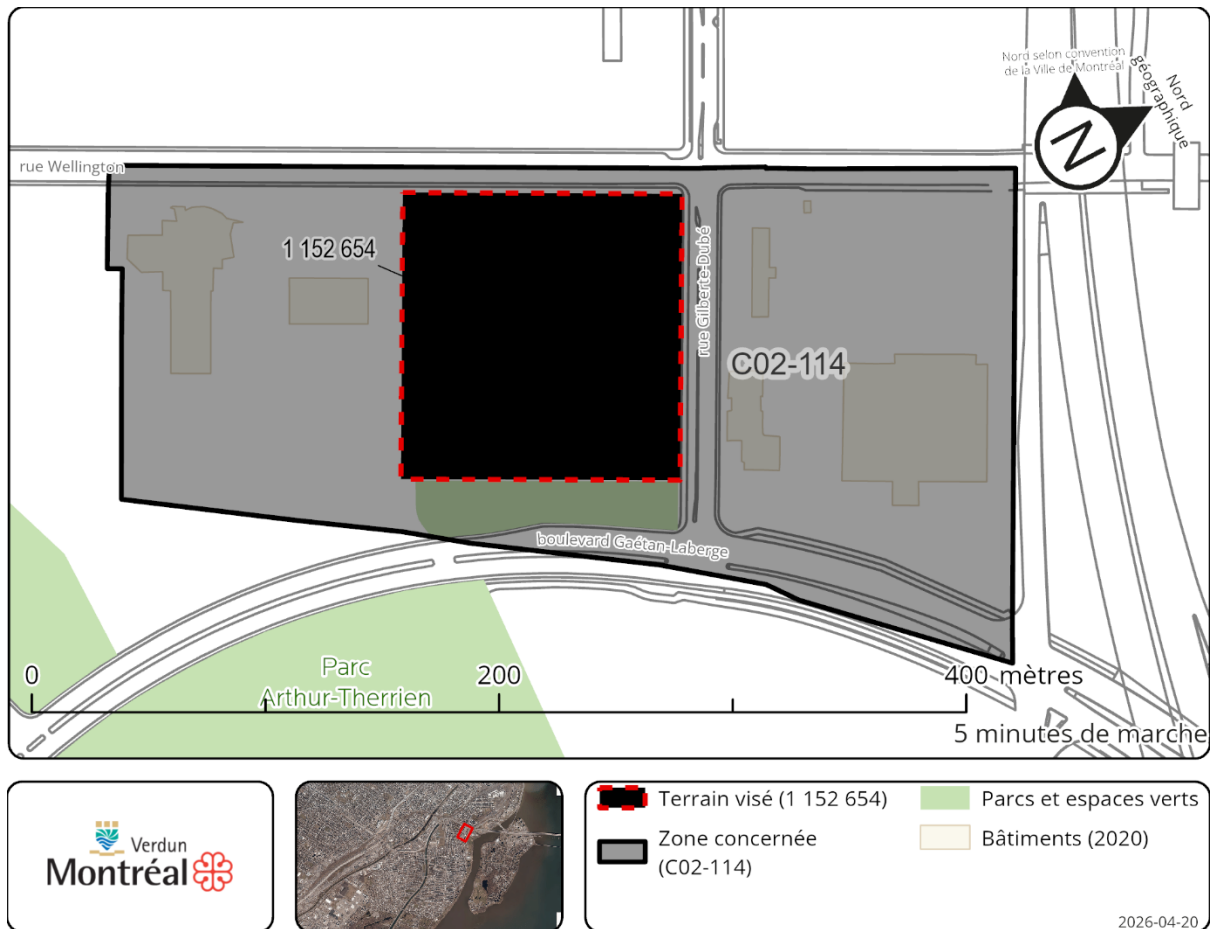
À toutes les personnes intéressées par la résolution CA26 210104 tenant lieu d'un premier projet de résolution afin de permettre la mise aux normes de l'affichage, l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington – lot 1 152 684

**Mise aux normes de l'affichage, l'implantation et l'aménagement d'un enclos à pneus détaché pour le bâtiment commercial situé au 3180, rue Wellington – lot 1 152 684**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil de l'arrondissement de sa résolution CA26 210104, jointe au présent avis, tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2026, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le **19 mai 2026, à 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 4555, rue de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), car il déroge à l'article 301 du *Règlement de zonage* (1700) relatif au nombre d'enseignes rattachées au bâtiment afin de permettre 6 enseignes rattachées au bâtiment, à l'article 36.18 du *Règlement de zonage* (1700) afin de permettre que la vitrine des accès entre le centre jardin et l'espace de vente principale soit entièrement obstruée par une pellicule opaque et au paragraphe 5 de l'article 50 du *Règlement de zonage* (1700) afin de permettre l'entreposage de pneus usagés dans un enclos aménagé à l'extérieur du bâtiment principal.

Ce premier projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Le projet de résolution n'est pas assujéti à la procédure d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement

4555, rue de Verdun, bureau 104

Verdun (Québec) H4G 1M4

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera le premier projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ce projet de résolution au cours de cette assemblée. Elle peut également déposer tout écrit portant sur ce projet de résolution (ex. : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publiques

4555, rue de Verdun, bureau 104

Verdun (Québec) H4G 1M4

ou bien le transmettre par courriel à l'adresse suivante : [verdun-greffe@montreal.ca](mailto:verdun-greffe@montreal.ca),  
et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 12 mai 2026.

Abdelkrim Ait abdaim

Secrétaire d'arrondissement substitut